



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-03-2025 /

Dossier complet le : 10-04-2025 /

N° d'enregistrement : 002367/KK P

1 Intitulé du projet

St Julien de Vouvantes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ODEN

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91917468000018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARCAIS

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance électrique de 998,2kWc. La centrale électrique sera raccordée au réseau électrique par un transformateur (inférieur à 20MVA) qui sera dimensionné pour cette installation suivant la demande de raccordement qui sera faite auprès d'ENEDIS.

L'énergie produite sera totalement injectée au réseau.

L'installation de cette centrale au sol se fera sur une surface de 1,257 ha sur structure porteuse type table solaire X-Ground V2 de la société Adiwatt. Les tables (ensemble de panneaux photovoltaïques) sont maintenues sur des fondations en acier galvanisé de type micropieux battus.

La parcelle est située en zone Ue, représentant un secteur destiné à recevoir des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services, dont l'implantation à l'intérieur des quartiers d'habitation n'est pas souhaitable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaliser une centrale photovoltaïque au sol de petite envergure permettant de produire de l'électricité renouvelable localement sur la commune de SAINT JULIEN DE VOUVANTES. La production de l'installation sera de près de 1 150 MWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle de 255 foyers (en 2021 la commune comptait 955 habitants pour 377 foyers). La production annuelle permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 296 tonnes de CO2 par an.

Aussi, ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs territoriaux sur le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, les principales étapes réalisées seront les suivantes :

- 1 - Réalisation d'une étude de sol pour déterminer les caractéristiques mécaniques notamment sur la zone d'implantation.
 - 2 - Réalisation de test d'arrachement pour les fondations des structures porteuses.
 - 3 - Réalisation de la demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau de distribution (ici Geredis).
 - 4 - Pose des clôtures, des fondations, structures porteuses des panneaux.
 - 5 - Réalisation des tranchées pour passage des câbles enterrés entre les onduleurs et le PdL.
 - 6 - Pose des panneaux et onduleurs, passage des câbles, raccordement électrique.
- Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques métalliques enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur.
- Les tables photovoltaïques seront espacées de 4,35 m entre elles, permettant de conserver une majorité d'emprises libres. Il existe un espace entre chaque rangée de tables au moins égal à la largeur maximale de la table, en vue de garantir un couvert végétal propice à l'infiltration des eaux. Il existe par ailleurs un espacement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation puis de démantèlement les principales étapes réalisées seront les suivantes :

- Exploitation sur 25 ans garantie ou plus en fonction de la puissance résiduelle des panneaux.
- Entretien de l'espace prairial via éco-pâturage avec des exploitants ovins du secteur géographique et/ou débroussaillage mécanique manuel (ou drone), aucun produit chimique ne sera utilisé pour cet entretien.
- Maintenance préventive annuelle sur la centrale (thermographie, contrôle onduleurs et panneaux, etc...).
- Nettoyage des panneaux prévisionnel tous les 3 ans avec de l'eau sans additif.
- Maintenance curative si nécessaire sur l'ensemble de la centrale photovoltaïque (clôture, structures, équipements électriques, ...).
- démantèlement de l'ensemble de la centrale photovoltaïque et traitement des éléments selon

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration préalable au titre de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol Nombre de modules PV de 620 Wc : 1610 Surface de panneaux : 4428 m ² Nombre d'onduleurs : 9 Surface de piste peripherique : 2960 m ²	(12573 , m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé au sein de ZNIEFF de type 1 ou de type 2. Les plus proches sont : Forêt de juigne, etangs et bois attenants (ZNIEFF Type 2) située a 3,36 km. Etang de Maubusson (ZNIEFF Type 1) située a 5,62 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors du perimetre des biens inscrits au patrimoine mondial ou d'un site patrimonial remarquable. Il n'est pas localise au sein d'un perimetre de protection de monument historique. Le monument le plus proche est l'église de Saint Julien de Vouvantes, localisee a environ 900 metres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Aucune zone humide identifiee sur le site selon la carte communale realisee en 2008. Un inventaire pedologique des zone humide a toutefois ete realise et est joint a la presente demande de cas par cas. Une partie du site du projet se localise dans une zone humide. Cet inventaire nous a permis d'implanter le proiet en evitant
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de zone polluee recensee sur le site du projet a partir du referentiel BASIAS/BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de St Julien de Vouvantes n'est pas concernee par une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'un site inscrit. Le site le plus proche est localise a environ 8.2 km au Sud-Ouest (L'etang de la Forge et la riviere Le Don).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est à 14 km environ (FR5200628 - Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière) Une cartographie de la situation du projet par rapport au site Natura 2000 est disponible dans les annexes du dossier projet
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'un site classé. Le site le plus proche est localisé à environ 8.2 km au Sud-Ouest (L'étang de la Forge).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	10 m3 d'eau seront utilisés tous les 3 ans en moyenne pour le nettoyage des panneaux, soit un total de 75 m3 pour une durée d'exploitation de 25 ans. Cette étape sera réalisée par une entreprise spécialisée pour le nettoyage des modules photovoltaïques utilisant de l'eau du réseau et/ou avec
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'y aura pas de décaissement ou d'excavation pour créer des fondations profondes (usage de pieux et micropieux) ni d'imperméabilisation des sols pouvant détériorer les écoulements naturels. La tranchée pour le câblage électrique entre les onduleurs et le Poste de Livraison sera à 80cm de fond de fouille maximum.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas d'excavation ou décaissement pour créer des fondations. Le terrain est plan. Néanmoins il y aura la tranchée pour passer les câbles électriques BT entre les onduleurs et le poste de livraison. Une partie de la terre ne sera pas réutilisée dans la
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les graviers+sable pour la piste périphérique et le lit de passage des fourreaux des câbles électriques.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Sable à tranchée pour un volume de 15 m3 + 1 480 m3 de graviers + sable pour la piste périphérique. Ces matériaux proviendront d'une carrière la plus proche possible

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il est rappele que la centrale solaire photovoltaïque ne consomme pas de ressources naturelles, notamment d'eau potable, et ne genere pas d'effluents. Pour le nettoyage des panneaux, 10 m3 d'eau seront
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle concernée par le projet est une parcelle actuellement utilisée comme paturage. Une surface prairiale sera maintenue suite à la mise en œuvre du projet. Des sujets arbores sont présents dans les haies bordant la parcelle. Aucun arbre ne sera abattu pour la mise en œuvre du projet, l'accès se fera par celui existant au Sud. Par ailleurs, un retrait de plus de 30m a été
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Comme mentionne précédemment, la parcelle visée n'est pas située au sein d'une zone Natura 2000, le site le plus proche étant située à 28,5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Selon le PLU de la commune de ST JULIEN DE VOUVANTES, le projet est localisé au sein d'une zone constructible dédiée à l'accueil de nouvelles constructions (zonage Ue). Il ne s'agit donc pas d'un espace naturel, agricole ou forestier au sens de l'article L 151-11 du règlement d'urbanisme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Non sur les 25 années d'exploitation de la centrale, simplement lors de la phase de construction et de démantèlement de la centrale sur 4-6 mois.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet pas de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Pas de vibrations dans l'environnement de la centrale. Les vibrations émises par les voies de transport terrestre ou aérien n'ont pas d'impact sur les équipements photovoltaïques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de lumière mais peuvent refléter la lumière sur des occurrences très courtes dans l'année.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque ne produit pas de rejet atmosphérique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet pas de rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La centrale photovoltaïque n'émet pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase d'exploitation, la centrale solaire ne produit pas de déchets. En fin d'exploitation, il convient de souligner que conformément à la réglementation, les panneaux solaires seront recyclés, tout comme les onduleurs, les structures et clotures en acier... Pour rappel, le taux moyen de valorisation d'un module photovoltaïque est de 94% selon l'eco-organisme SOREN.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux proches et lointains, les caractéristiques de la centrale (emprise surfacique limitée, hauteur maîtrisée de 2,38 m) ne porteront pas atteinte au patrimoine. Des haies bocagères sont aussi présentes en périphérie de la parcelle (Ouest et Sud notamment) permettant de jouer le rôle de masque paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'installation de panneaux solaires se substituera à la production agricole mais sur une emprise très limitée (1,257 ha soit moins de 0,03% de la SAU communale). Il convient par ailleurs de souligner que la zone du projet est une zone Ue dédiée à l'accueil de construction selon le document d'urbanisme communal. Sa destination agricole a donc vocation à disparaître.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projets recensés en cours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de la localisation du projet, il n'est pas attendu d'incidence transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'est pas attendu d'incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En préambule, il est rappelé que la centrale solaire n'émettra pas d'odeur, de vibrations, de nuisances lumineuses, de bruit et ne générera pas d'émissions d'effluents.

ZONES HUMIDES

Évitement : L'ensemble des zones humides identifiées sur la parcelle du projet ont été évitées. Aucun

aménagement ne s'implantera dans leur emprise. Un retrait au cours d'eau située à l'Est a aussi été respecté.

EAUX PLUVIALES

Évitement : Les pistes internes du projet seront réalisées en matériaux perméables, l'eau de pluie pourra donc s'infiltrer au droit des aménagements ou en périphérie immédiate. Par ailleurs, les fonctions hydrologique et écologique ne seront pas impactées notamment grâce à la mise en œuvre d'un espacement de 2 cm entre chaque panneau et un espacement de 4,35 m entre chaque rangée, permettant une dispersion homogène de l'eau de pluie.

HAIES

Évitement : Grâce à la réutilisation de l'accès existant et au positionnement adapté des aménagements, aucune

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le développeur estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

- n'est pas susceptible d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement au regard des éléments étudiés ci-dessus combinés à la situation en zone Ue et faible surface (environ 1,2ha) de ce projet photovoltaïque au sol ;
- n'est pas susceptible d'entraîner des dangers significatifs.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARCAIS

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Directeur

À Paris

Fait le 27-03-2025

Signature du (des) demandeur(s)